

Réunion de conseil du mardi 7 juillet 2026

Présents : Geneviève MERCIER, Michèle HARDUIN, Maxime DEMONCHY, Christophe DUDICOURT, Vanessa PIORUN, Elodie VIOLA, Mehdi KHITER, Martial ASSEZ, Christine SEMIN, Eddy GRIFFON

Absents : Jean-Pierre LESTOCARD

Secrétaire de séance :

Ordre du jour :

- Election propriétaire de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier
- Désignation de l'entreprise pour les Frelons
- Nettoyons la nature
- Création de l'association de la maison des habitants :
 - Election du bureau
 - Création du règlement et des statuts
 - Projet café poussette
- Bruit voisinage
- Divers

Madame Geneviève MERCIER, Maire ouvre la séance à 18h30 au lieu ordinaire de ses séances, en suite de la convocation en date du 29/06/2026, dont un exemplaire a été affiché à l'entrée de la mairie.

- Secrétaire de séance :

Madame HARDUIN Michèle est élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

- Election renouvellement propriétaires de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier :

Madame le Maire fait connaître que par la lettre du 27 mai 2026, M le Président du conseil départemental l'a informée du nécessaire renouvellement de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier et l'a invitée à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de cette commission.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 12/06/202, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont porté candidats, les propriétaires ci-après :

- Liste de Madame Geneviève MERCIER, Maire
 - 1. Madame Geneviève MERCIER, Maire
 - 2. Monsieur François-Xavier MERCIER, Propriétaire
 - 3. Monsieur Alain LECOMTE, Propriétaire
 - 4. Monsieur Jacques MOREAUX, Propriétaire suppléant

Qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne d'après les conventions internationales, jouissant de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc arrêtée : Liste de Madame Geneviève MERCIER. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombres de votant étant de 9, la majorité requise est de 5 voix. Ont obtenu au premier tour :

Mme Geneviève MERCIER : 9 voix pour

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours du premier tour,

Sont élus membres titulaires :

- Madame Geneviève MERCIER, Maire
- Monsieur François-Xavier MERCIER, Propriétaire
- Monsieur Alain LECOMTE, Propriétaire

un seul nom est élu membre suppléant :

- Monsieur Jacques Moreaux, Propriétaire suppléant

- Désignation de l'entreprise pour les Frelons :

Madame le Maire rappelle la délibération en date 02/06/2026, instaurant une participation par la commune à hauteur de 50% pour la destruction de nids de Frelon.

Nous avons reçu trois devis :

- Frelons des Hauts-de-France, entreprise de Fechain

Désignation	Tarif
Frelon	90.00€
Plue value : 0 à 5 m de hauteur	15.00€
Plue value 5 à 10 m de hauteur	30.00€
Plue value au-delà	3.00€ /m
Déplacement 0 à 20 km	Compris dans le tarif
Retrait des nids	Main d'œuvre 70.00€ + 20.00€ de déplacement

- Destructeur de guêpes et de frelons, entreprise de Rumaucourt

Désignation	Tarif
Frelon hauteur max 20m maxi	100.00€

- Damien Lebecq, entreprise de

Désignation	Tarif
Frelon à hauteur d'homme	75.00€
Frelon à la perche télescopique 20m max	115.00€
Frelon sous toiture	150.00€

Madame le Maire demande au Conseil municipal de choisir le prestataire pour l'année 2026/2027.

Après délibération, le Conseil municipal décide de choisir la société « Destructeur de guêpes et frelons » et autorise Madame le Maire à signer une convention pour l'année 2026-2027.

- Nettoyons la nature :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'avec la participation de LECLERC nous pouvons organiser un « Nettoyons la Nature » entre le 25 et 27 septembre 2026.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil.

Après concertation, le conseil décide de réaliser Nettoyons la Nature le 25 avec l'école et le 26 avec la commune.

- Création de l'association de la Maison des Habitants :

- Election du bureau :

Madame le Maire demande au Conseil d'élire entre parmi les conseillers les membres du bureau :

Président : Michèle HARDUIN

Trésorière : Elodie VIOLA

Secrétaire : Christine SEMIN

Membres : Les conseillers

- Création du règlement et des statuts :

Madame le Maire remet aux conseillers présents un projet de statut et de règlement et demande leur avis.

Après avis, les conseillers valide les statuts et le règlement.

- Projet café poussette

Madame le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu deux dames de la compagnie Ré-Créative pour présentation de leur projet café poussette. Ils souhaiteraient faire des ateliers Parents-Enfants à la maison des habitants.

Le Café-Poussette permet de créer un groupe de parole, des temps de rencontre entre familles, lutter contre l'isolement, faire intervenir des spécialistes lors d'actions thématiques ... Les ateliers seraient gratuits contre le prêt gratuit de la maison des habitants.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil donne leur accord pour la mise en place du projet café-poussette.

- Bruit voisinage :

Madame le Maire informe le Conseil que nous avons eu des remontées d'habitants concernant le bruit des voisins lors de soirées et de weekends. Un arrêté avait été pris en 2014, elle souhaiterait le mettre à jour. Madame le Maire propose de faire un nouvel arrêté en complément de l'arrêté préfectoral en date du 24 janvier 2008 en apportant les points suivants :

- Les travaux de bricolage ou de jardinage : horaires :
 - Samedi : 9h à 19h30
 - Dimanche et jours fériés : 9h à 12h
- Animaux : Ramassage des crottes et tenu en laisse
- Voitures : Attention à la musique à fond le soir
- Interdiction de tir de fusil en agglomération

Après délibération, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à faire un arrêté avec les points cités ci-dessus.

Arrivé de Monsieur Mehdi Khiter

- Divers :
 - *Cartes cadeaux* :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que pour le moment 3 personnes se sont inscrites pour la remise de carte cadeau suite à l'obtention de leur diplôme. Elle demande l'accord du conseil municipal pour commander les cartes.

Pour rappel

Brevet des collèges : 20 €

BEP - CAP : 25 €

Bac : 35 €

BAC + 2 : 40 €

BAC + 3 et plus : 45 €

Après concertation, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- *Modification règlement pêche marais* :

Madame le Maire propose au Conseil municipal la modification du règlement de pêche marais comme suit :

- Pour le point de la pêche à barque : rajouter 100 mètres de la hutte.
- Pour la pêche sur le marais : interdire le float tube qui nuit dangereusement à la flore et la faune
- Baignade interdite
- Utilisation d'hameçon sans ardillon

Après délibération, le Conseil décide de rajouter les points cités ci-dessus au règlement de pêche.

Madame le Maire informe le Conseil que des barrières pourraient être installées par le Comité de Renault pour sécuriser pendant la chasse le marais.

- *Changement date du prochain conseil :*

Madame le Maire informe le Conseil que le prochain conseil municipal sera le mardi 4 août à 18h00 la place du mardi 11 août à 18h30 car le CAUE vient nous rendre les comptes-rendus faits sur la commune.

- *Référent quartier :*

Madame le Maire demande au Conseil municipal de déterminer les référents de quartier.

- Rue Verte + Rue du Marais : Vanessa PIORUN
- Route Nationale + ZAL + Rue des Croisette + Rue de l'Abbaye : Michèle HARDUIN
- Rue d'Hurtevent + Rue d'Inchy : Christine SEMIN
- Cité de la Caprie + Rue de Sains + Rue du Ransoy : Elodie VIOLA
- Rue de Buissy + Rue de la Pichonnière : Mehdi Khiter
- Rue Grottard + Rue du Grand voisin : Maxime Demonchy et Eddy Griffon
- Grand Rue (de la place jusqu'à la chapelle) + Rue Caquentrau : Martial Assez
- Grand Rue (de la place jusqu'au début de la rue vers Super U) : Christophe Dudicourt

- *Recensement 2027 :*

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la commune sera à effectuer en 2027.

Elle demande au Conseil municipal de déterminer l'agent coordinateur et l'agent recenseur.

Elle propose Madame Elodie VIOLA pour le coordonnateur et Madame Héloïse BULTEL pour l'agent recenseur.

Après délibération, le Conseil donne son accord à l'unanimité

- *CCID :*

Madame le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion du 22 mars 2026 délibération

DE_015_2026 des 11 membres pour la CCID ont été désignés. La préfecture nous a demandé d'en désigner 24,

Madame le Maire propose :

- Madame SEMIN Christine
- Monsieur DEMONCHY Maxime
- Madame PIORUN Vanessa
- Monsieur MERCIER François-Xavier
- Monsieur PARMENTIER Alain
- Monsieur RENAUX Jean
- Madame HARDUIN Michèle
- Monsieur MAGNIER Antoine
- Monsieur FIRMIN Jean-Michel
- Madame DECAUDAIN Patricia
- Madame HOCQUINGHEM Gabrielle
- Madame VIOLA Elodie
- Monsieur DUDICOURT Christophe
- Monsieur GRIFFON Eddy
- Monsieur KHITER Mehdi
- Madame GONZALEZ Valérie
- Madame COQUET Audrey
- Madame DUDICOURT Laurence

- Monsieur CORBEAU Timothé
- Monsieur CORBEAU Francis
- Monsieur CARPENTIER Oliver
- Madame SIOMME Camille
- Madame COURTIN Laurène
- Monsieur STROUBES Théo

Après délibération, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la liste ci-dessus

- Subvention Association Comité des fêtes de Buissy Baralle

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour donner une subvention au Comité des fêtes, le montant correspondrait à une somme qui a été versée à Madame Christine Jouanne pour son départ en retraite afin de la remercier de ces années passées au sein des deux communes.

Après concertation, le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.